



# MOVENTO®

**INSECTICIDE sur arbres fruitiers à pépins et à noyau, fraisier, salades, épinard, chou, chicorée witloof et oignon.\***

\*Cf. tableau des usages.

## Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 1 L

## Fiche d'identité

**Composition :**

**Classification RAC : 23**

**Formulation :** suspension concentrée (concentré fluidifiable)

**Numéro AMM :** 2110086

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS  
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09  
France

**Substance active :** spirotetramat  
**Teneur :** 100g/l, soit 9.55% (m/m)  
**Famille chimique :** ketoenole  
**Mode d'action :** Inhibition de la biosynthèse des lipides.

## Description

**MOVENTO est un insecticide de la famille des kéténoles.**

**Le transport de MOVENTO dans la plante se produit de deux façons : par le xylème et par le phloème, ce qui lui permet de protéger aussi bien les feuilles matures que les jeunes feuilles développées après application, ainsi que les racines.**

**MOVENTO est efficace sur les premiers stades de développement des insectes piqueurs-suceurs, et présente une très bonne persistance d'action.**

**MOVENTO est une solution polyvalente dans la lutte contre les ravageurs des arbres fruitiers à pépins et à noyau, des salades (laitue et autres salades comme scarole, frisée...), de la chicorée witloof en production de racines, des choux (brocoli, choux-fleurs, choux de Bruxelles, choux pommés, choux chinois, choux verts), de l'oignon et de l'échalote, de l'épinard et du fraisier.**

## Préparation

### Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant usage, un phénomène de déphasage peut être observé qui n'altère en rien les propriétés du produit, puis verser directement MOVENTO, présenté sous forme de suspension concentrée dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire tout en maintenant l'agitation.

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges avec captane pouvant entraîner une baisse de persistance sont déconseillés. Appliquer de préférence le MOVENTO seul.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y

compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Cultures (groupes de BT)	Méthode d'application	Périodes de protection (jours)					
		Avant	Après	Après	Après	Après	Après
ARBRUS FRUITIERS A PEPINS ET A NOYAU	Arrosage						
FRASIER	Arrosage						
SALADES	Arrosage						
EPINARD	Arrosage						
CHICORÉE WITLOOF	Arrosage						
CHOU	Arrosage						
CHOUX	Arrosage						
CHOUX-FLEURS	Arrosage						
BROCOLI	Arrosage						
CHOUX CHINOIS	Arrosage						
CHOUX POMMÉS	Arrosage						
CHOUX VERTS	Arrosage						
OIGNON	Arrosage						
ECHALOTE	Arrosage						
EPINARD	Arrosage						
FRAISIER	Arrosage						

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



MOVENTO®

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour l'élimination du produit et de l'emballage**

Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Rendre inutilisable l'emballage.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

**Prévention et gestion de la résistance :**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

**Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve**

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

**AVERTISSEMENT**

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du

sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

**Toxicologie**

**Classement du mélange CLP**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.  
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages sous abri, peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

**Délai de rentrée**

48 heures après traitement.

**Protection des personnes présentes et des résidents**

Pour les usages sur fraisier, ananas, carotte, céleri-branche, cultures florales et plantes vertes, rosier, chicorées-production de racines, choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, épinard, laitue et oignon, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Pour les usages sur houblon cerisier, agrumes, arbres et arbustes, fruits à pépins, manguiers, pêcher-abricotier et prunier, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et ;
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Pour les usages sur « cassissier », respecter une distance d'au moins 5 mètres entre les buses du matériel de pulvérisation et ;
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

**Mentions obligatoires**

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.  
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Information santé**

**Premiers soins**

**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

**Transport et Stockage**

**Point gélif** : -10°C

**Température maximum** : 40°C

**N°ONU** : 3082

**Classes de danger**

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
------------------	-------------------	------------------

9 - Matières et objets dangereux divers



Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

Dangereux pour l'environnement

**Tableau des usages et doses autorisées**

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Houblon	Pucerons	1.5l/ha	1 trait./an stade BBCH 31 à BBCH 75	14	1a, 7b
Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Carotte - plein champ	Cicadelles, Punaises, Psylles, Pucerons	0.75l/ha	4 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 49	21	1a, 7a
Céleri branche	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	1a, 7a
Chicorée Witloof production de racines	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 19	50	1a, 7a
Choux à inflorescence	Pucerons, Aleurodes, Cécidomyie des choux-fleurs	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 49	3	1a, 7a
Choux feuillus	Pucerons, Aleurodes	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 15 à BBCH 49	3	1a, 7a
Choux pommés	Pucerons, Aleurodes, Cécidomyie des choux-fleurs, Thrips	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 49	3	1a, 7a
Echalote	Thrips	0.75l/ha	4 trait./an stade BBCH 15 à BBCH 49	7	1a, 7a
Epinard	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 12 à BBCH	7	1a, 7a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
			49		
Fenouil	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	1a, 7a
Laitue plein champ	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	1a, 7a
Laitue - sous abri	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	--
Autres salades - plein champ	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	1a, 7a
Oignon	Thrips	0.75l/ha	4 trait./an stade BBCH 15 à BBCH 49	7	1a, 7a
Rhubarbe	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	1a, 7a

Limiter l'utilisation de la préparation ou de toute autre préparation à base de spirotétramate à 2 applications maximum par saison et par culture (sauf pour oignon, échalote et carotte).

Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Abricotier	Puceron vert	1.5l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Abricotier	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Pou de San José, Lécanines	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Ananas	Cochenilles	1.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 85	14	1a, 7a
Cassissier, Myrtille, Groseillier, Sureau	Cochenilles	0.75l/ha	2 trait./an	14	1a, 7c



Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
noir, Mûrier, Airelle, Eglantier, Azerolier			Intervalle minimum entre les applications : 14 joursplein champ stade BBCH 69 à BBCH 79		
Cerisier	Mouches des fruits	1.9/ha	2 trait./an  Intervalle minimum entre les applications : 14 jours stade BBCH 69 à BBCH 79	21	1a, 7b
Cerisier	Pucerons	1.5/ha	2 trait./an  Intervalle minimum entre les applications : 14 jours stade BBCH 69 à BBCH 79	21	1a, 7b
Citronnier	Cochenilles	1.9/ha	2 trait./an  stade BBCH 69 à BBCH 78	21	1a, 7b
Clémentinier	Cochenilles	1.9/ha	2 trait./an  stade BBCH 69 à BBCH 78	21	1a, 7b
Fraisier - sous abri	Tarsonème du fraisier	1.0/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 56 et/ou BBCH 93 à BBCH 97	BBCH 56 ou NC	--
Fraisier - plein champ	Tarsonème du fraisier	1.0/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 56 et/ou BBCH 93 à BBCH 97	BBCH 56ouNC	1a, 7a
Fraisier - sous abri	Aleurodes, Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 56 et/ou BBCH 93 à BBCH 97	BBCH 56 ou NC	--



Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Fraisier - plein champ	Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 56 et/ou BBCH 93 à BBCH 97	BBCH 56 ou NC	1a, 7a
Limettes	Cochenilles	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 78	21	1a, 7b
Mandarinier	Cochenilles	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 78	21	1a, 7b
Manguier	Cécidomyie des fleurs, Cochenilles	1.9l/ha	2 trait./an jusqu'au stade BBCH 59	BBCH 59	1a, 7b
Nectarinier	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Pou de San José, Lécánines	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Nectarinier	Puceron vert	1.5l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Néflier	Pucerons, Puceron vert du pommier, Puceron cendré du poirier, Puceron cendré du pommier, Puceron vert migrant, Puceron des galles rouges, Puceron cendré mauve, Puceron vert du poirier, Puceron noir, Puceron brun	1.2l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Néflier	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Cochenille jaune, Cochenille ostréiforme, Cochenille virgule, Pou de San José, Lécánines, Psylles, Puceron lanigère	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Oranger	Cochenilles	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 78	21	1a, 7b
Pampleoussier	Cochenilles	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 78	21	1a, 7b
Pêcher	Puceron vert du pêcher	1.5l/ha	2 trait./an	21	1a, 7b



Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
			stade BBCH 69 à BBCH 81		
Pêcher	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Pou de San José, Lécánines	1.9/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Poirier - Cognassier - Nashi	Pucerons, Puceron vert du pommier, Puceron cendré du poirier, Puceron cendré du pommier, Puceron vert migrant, Puceron des galles rouges, Puceron cendré mauve, Puceron vert du poirier, Puceron noir, Puceron brun	1.2/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Poirier - Cognassier - Nashi	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Cochenille jaune, Cochenille ostréiforme, Cochenille virgule, Pou de San José, Lécánines, Puceron lanigère, Psylles, Cécidomyies des feuilles	1.9/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Pomme	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Cochenille jaune, Cochenille ostréiforme, Cochenille virgule, Pou de San José, Lécánines, Puceron lanigère, Psylles	1.9/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Pomme	Pucerons, Puceron vert du pommier, Puceron cendré du poirier, Puceron cendré du pommier, Puceron vert migrant, Puceron des galles rouges, Puceron cendré mauve, Puceron vert du poirier, Puceron noir, Puceron brun	1.2/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Pommier	Cochenilles, Cochenille du murier, Cochenille rouge du poirier, Cochenille jaune, Cochenille ostréiforme, Cochenille virgule, Pou de San José, Lécánines, Puceron lanigère, Psylles	1.9/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Pommier	Pucerons, Puceron vert du pommier, Puceron cendré du poirier, Puceron cendré du pommier, Puceron vert migrant, Puceron des galles rouges, Puceron cendré mauve, Puceron vert du poirier, Puceron noir, Puceron brun	1.2/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b
Prunier	Puceron vert du pêcher, Puceron vert du prunier	1.5/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 85	21	1a, 7b



**MOVENTO®**

Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Prunier	Cochenilles, Cochenille rouge du poirier, Cochenille du cornouiller, Lécane des pruniers	1.9l/ha	2 trait./an stade BBCH 69 à BBCH 81	21	1a, 7b

Limitier l'utilisation de la préparation ou de toute autre préparation à base de spirotétramate à 2 applications maximum par saison et par culture.

Cultures ornementales	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Arbres et arbustes	Pucerons, Psylles, Thrips, Cochenilles, Mouches, Aleurodes, Pucerons galligènes, Pucerons laineux	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 81	NC	1a, 2a, 4a, 7b
Cultures florales et plantes vertes	Aleurodes, Thrips, Cochenilles, Pucerons	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 81	NC	1a, 2a, 4a, 7a
Rosier	Cochenilles, Pucerons, Thrips, Aleurodes	0.75l/ha	2 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 81	NC	1a, 2a, 4a, 7a

Usages Arbres et arbustes d'ornement, Cultures florales et plantes vertes et Rosier autorisés également autorisés sous abri. Cerisier, houblon, cassissier, ananas, Mangue, Céleri-branche, Arbres et arbustes d'ornement, Cultures florales et plantes vertes et Rosier : Usages obtenus dans le cadre des usages mineurs et par l'article 51 du règlement 1107/2009 (extension des autorisations pour les utilisations mineures). Avant toute application, bien lire les conseils d'emploi propres à chaque groupe cultural, et à chaque usage. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité (connus ou pas) ou de manque d'efficacité liés à l'utilisation de MOVENTO pour ces usages. Avant tout emploi du produit à l'échelle de l'exploitation, l'utilisateur devra s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture par un test préalable. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques.

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

**1. Organismes aquatiques**

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles**

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**4. Plantes non-cibles**

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

**7. Riverains et personnes présentes**

7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

7b. . Respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

7c. . Respecter une distance d'au moins 5 m entre les buses du matériel de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

**Champ d'activité**

**Traitement**

**Dose(s) préconisée(s)**



B  
A  
Y  
E  
R

MOVENTO®

Les doses recommandées sont identiques aux doses homologuées.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

#### Conditions d'utilisation:

Du fait de son mode d'action systémique, des conditions poussantes (température et hygrométrie) sont nécessaires à une bonne efficacité de MOVENTO. En conditions sèches, une irrigation sera recommandée avant l'application du produit. En période froide il faudra retarder l'utilisation de MOVENTO afin de l'appliquer en période poussante favorable à une croissance active. En arboriculture, une croissance active se caractérise par une augmentation du diamètre du fruit de 4 à 6 mm par semaine.

MOVENTO présente une très bonne sélectivité vis-à-vis des arbres fruitiers, des cultures de salades et d'endives en production de racines et des cultures de choux. MOVENTO est classé neutre à moyennement toxique sur phytoseïdaes. Il est neutre sur les punaises prédatrices, les coccinelles, les parasitoïdes, les arachnides et les chrysopes.

#### En arboriculture :

MOVENTO s'utilise après la chute complète des pétales (BBCH 69), jusqu'au début de maturation des fruits (BBCH 81), à raison de deux applications maximum par an avec un intervalle minimum de 14 jours (à l'exception des agrumes, ananas et manguiers, cf. spécificités d'usage ci-après).

Son mode d'action spécifique, efficace sur les phases juvéniles et sans effet de choc, lui procure en positionnement préventif, une très bonne efficacité et une persistance d'action de 3 à 8 semaines sur les ravageurs ciblés.

#### Pommier :

Puceron lanigère :

MOVENTO se positionne au stade « début de migration des pucerons lanigères ». Cette migration a généralement lieu 7 à 21 jours après la chute complète des pétales sur pommier. MOVENTO assure une très bonne persistance d'action. Appliqué tardivement, sur des colonies déjà installées, la performance de MOVENTO est variable.

Cochenilles :

Quelles que soient les cochenilles ciblées, MOVENTO se positionne en post-floraison, 15 à 8 jours avant l'essaimage des larves.

En pratique le traitement 7 à 21 jours après la chute complète des pétales permettra un contrôle de la première génération des cochenilles. En cas de présence de dégâts sur fruits l'année précédente une application plus tardive, au plus tôt trois semaines après la première, sera nécessaire pour couvrir cette période de sensibilité du ravageur.

Puceron cendré et puceron mauve :

En pratique, le stade d'intervention de MOVENTO sur puceron lanigère correspond à la période de réinfestation du puceron cendré. Une application sur ce ravageur permettra également de maîtriser le puceron cendré. MOVENTO se positionne en post-floral, au plus tôt après la chute complète des pétales et en relais d'un aphicide spécifique pré-floral. L'application doit être préventive, avant enroulement des feuilles. Il présentera dans ces conditions, une très bonne persistance d'action.

Puceron vert, puceron vert migrant :

MOVENTO, positionné en préventif, présente une très bonne efficacité contre le puceron vert et le puceron vert migrant.

#### Poirier:

Psylles du poirier :

MOVENTO se positionne à partir de la deuxième génération de psylles, au stade "oeufs orangés". Dans certaines conditions difficiles (fortes infestations, chevauchement des cycles) sa rémanence sera de l'ordre de 3 semaines et une seconde application à la même dose de 1,9 l/ha, s'avèrera alors nécessaire.

Cochenilles :

Quelles que soient les cochenilles ciblées, MOVENTO se positionne en post-floraison, au stade « tout début d'essaimage des larves ». En cas d'essaimage prolongé, une seconde application, au plus tôt trois semaines après la première est nécessaire pour couvrir cette période de sensibilité du ravageur.

Cécidomyies des feuilles :

MOVENTO présente une très bonne efficacité sur oeufs et larves. Il s'applique après la chute complète des pétales pendant le vol des adultes.

Puceron cendré mauve, puceron vert, puceron vert migrant :

Le stade d'intervention de MOVENTO sur psylles, cécidomyies correspond à la période de réinfestation des pucerons. Une application sur l'un de ces deux ravageurs permettra également de maîtriser le puceron cendré mauve, le puceron vert et le puceron vert migrant. MOVENTO sera positionné en relais d'un aphicide spécifique pré-floral. L'application doit être préventive, avant déformation des feuilles.

#### Pêcher, nectarinier, abricotier, prunier :

Puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) et puceron vert du prunier (*Brachycaudus helichrysi*) :

MOVENTO se positionne en post-floraison, en relais des traitements pré-floraux, au plus tard dès présence des premiers repiquages de pucerons avant enroulement de feuilles. Ne pas attendre la présence de foyers pour intervenir. En pratique, la période d'intervention, 2 à 3 semaines après la floraison, correspond au début de la période de pousse active nécessaire au bon fonctionnement de Movento par double systémie.

Cochenilles :

Quelles que soient les cochenilles ciblées, MOVENTO se positionne en post-floraison, 15 à 8 jours avant la période d'essaimage des larves. En cas d'essaimage prolongé, une seconde application, au plus tôt trois semaines après la première est nécessaire pour couvrir cette période de sensibilité du ravageur. Le traitement contre les cochenilles assurera également une très bonne protection contre le puceron vert (*Myzus persicae*).

#### Agrumes :

Utilisation entre BBCH 69 et BBCH 78, maximum 2 applications par an, avec un intervalle minimum de 21 jours.

Cochenilles :

MOVENTO présente une très bonne efficacité sur cochenilles des agrumes. Il se positionne en post-floraison, MI-MAI au stade « tout début d'essaimage des larves ». Une seconde application, fin-août, sera nécessaire pour couvrir les générations suivantes ou contrôler d'autres espèces de cochenilles présentes sur agrumes.

#### Ananas:

Utilisation entre BBCH 69 et BBCH 85, maximum 2 applications par an, avec un intervalle minimum de 14 jours.

Cochenilles:

MOVENTO présente une bonne efficacité contre les cochenilles farineuses de l'ananas (*Dysmicoccus brevipes*) lorsqu'il est appliqué au début d'essaimage des



larves. En fonction de la pression parasitaire, une seconde application pourra être nécessaire 3 ou 4 semaines après.

Sur ananas, assurer un mouillage abondant de l'ordre de 1000 l/ha par pulvérisateur à dos et de 2 500 à 3 000 l/ha par système tracté.

#### **Manguier:**

Utilisation jusqu'au stade BBCH 59, maximum 2 applications par an, avec un intervalle minimum de 21 jours.

#### **Cochenilles:**

MOVENTO est efficace sur les cochenilles farineuses dont *Icerya Seychellarum* lorsqu'il est appliqué sur les premiers stades de développement des insectes. Il se positionne 15 à 8 jours avant l'essaimage des larves. En fonction de la pression parasitaire, une seconde application pourra être nécessaire 3 ou 4 semaines après.

#### **Cécidomyies des fleurs:**

MOVENTO est efficace contre les larves de cécidomyies (*Procontarinia mangiferae*) présentes dans les panicules des fleurs de manguier. Ce traitement vise à empêcher le développement de ces insectes et par conséquent, les blessures qu'ils génèrent par leur émergence. MOVENTO se positionne en préventif du stade bourgeon gonflé (stade B) jusqu'à la sortie des panicules (stade C) c'est-à-dire avant le débournement des fleurs. Sa persistance d'action est d'environ six semaines après traitement.

Sur manguier, assurer un mouillage abondant de l'ordre de 1000 l/ha par pulvérisateur à dos et de 500 l/ha à 1000 l/ha par système tracté.

#### **Chicorée witloof production de racines :**

Puceron lanigère des racines (*Pemphigus bursarius*):

La première application de MOVENTO s'effectue à partir du stade 3 feuilles et obligatoirement sur une culture poussante pour permettre la pleine action systémique. Elle sera réalisée au moment du pic de vol. Une seconde application en fin de vol, après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle de *Pemphigus bursarius*.

*Nasonovia ribis-nigri* et autres pucerons :

La première application de MOVENTO s'effectue à partir du stade 3 feuilles, dès l'apparition du ravageur. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours, aura pour but de compléter le contrôle de *Nasonovia ribis-nigri* et autres pucerons si la pression parasitaire persiste.

Sur chicorée witloof, la dernière application de MOVENTO devra être réalisée entre les stades 3 feuilles et 9 feuilles et au plus tard 50 jours avant la récolte des racines.

#### **Laitue et autres salades (plein champ) :**

MOVENTO s'utilise à partir du stade 3 feuilles et au plus tôt huit jours après la plantation. Le délai avant récolte est de 7 jours.

Puceron lanigère des racines (*Pemphigus bursarius*):

En période de vol des pucerons lanigères vers les salades, la première application de MOVENTO s'effectue au moment du pic de vol. Une seconde application en fin de vol, après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle de *Pemphigus bursarius*. Après la fin de vol du puceron lanigère et lorsque des formes aptères sont présentes dans le sol, réaliser deux applications de MOVENTO avec un intervalle minimum de 14 jours.

*Nasonovia ribis-nigri* et autres pucerons :

La première application de MOVENTO s'effectue dès l'apparition du ravageur. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours et de préférence au stade pré-pommaison (16-18 feuilles), aura pour but de compléter le contrôle de *Nasonovia ribis-nigri* et autres pucerons si la pression parasitaire persiste.

#### **Laitue (sous abri) :**

MOVENTO s'utilise à partir du stade 3 feuilles et au plus tôt huit jours après la plantation. Le délai avant récolte est de 7 jours.

Puceron lanigère des racines (*Pemphigus bursarius*):

En période de vol des pucerons lanigères vers les salades, la première application de MOVENTO s'effectue au moment du pic de vol. Une seconde application en fin de vol, après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle de *Pemphigus bursarius*. Après la fin de vol du puceron lanigère et lorsque des formes aptères sont présentes dans le sol, réaliser deux applications de MOVENTO avec un intervalle minimum de 14 jours.

*Nasonovia ribis-nigri* et autres pucerons :

La première application de MOVENTO s'effectue dès l'apparition du ravageur. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours et de préférence au stade pré-pommaison (16-18 feuilles), aura pour but de compléter le contrôle de *Nasonovia ribis-nigri* et autres pucerons si la pression parasitaire persiste.

#### **Choux :**

MOVENTO s'utilise à partir du stade 2 feuilles. Deux applications par an et par culture sont possibles pour contrôler l'ensemble des ravageurs avec un intervalle de 14 jours minimum. MOVENTO peut être appliqué avec un adjuvant. Le délai avant récolte est de 3 jours.

Aleurodes ou mouches blanches (*Aleyrodes proletella*) :

La première application de MOVENTO s'effectue sur les oeufs déposés ou premières larves écloses. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement.

Pucerons cendrés et verts (*Brevicoryne brassicae* et *Myzus persicae*) :

La première application de MOVENTO s'effectue en tout début d'infestation (par exemple toutes premières colonies pour *Brevicoryne brassicae*). Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement.

Thrips (*Thrips tabaci*) sur choux pommés :

La première application de MOVENTO s'effectue dès l'arrivée des adultes sur la culture (observation directe ou sur plaques pièges). Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement.

Cécidomyie (*Contarinia sp.*) sur choux à inflorescence et pommés :

La première application de MOVENTO s'effectue entre 3 et 4 semaines après la plantation. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement.

#### **Epinard et cultures rattachées (feuilles de blettes, pourpier, salicorne) :**

Pucerons (*Aphis fabae* et *Myzus persicae*) :

MOVENTO s'utilise à partir du stade 2 feuilles sur une culture poussante pour permettre la pleine action systémique. La première application de MOVENTO s'effectue dès l'arrivée des pucerons sur la culture. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement. Le délai avant récolte est de 7 jours.

#### **Oignon et échalote :**

Thrips (*Thrips tabaci*) :

La première application de MOVENTO s'effectue dès l'arrivée des adultes sur la culture (observation directe ou sur plaques pièges). Un renouvellement de l'application après un intervalle minimum de 7 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement tout en respectant un nombre maximum de 4 applications par an et par culture. MOVENTO peut être appliqué avec un adjuvant. Le délai avant récolte est de 7 jours.

#### **Fraisier :**



MOVENTO s'utilise obligatoirement hors période de floraison de la culture :

- Entre BBCH 13 (3 feuilles étalées) et 56 (élongation de l'inflorescence)
- Et entre BBCH 93 (les anciennes feuilles meurent, elles atteignent une coloration typique de la variété, torsion des jeunes feuilles vers le sol) et 97 (les anciennes feuilles sont desséchées et mortes) Il est préconisé d'appliquer plutôt le produit entre BBCH 13 et 56 car durant cette période, les plantes seront en conditions poussantes, le produit aura alors une meilleure efficacité compte-tenu de son mode d'action. Deux applications par an et par culture sont possibles pour contrôler l'ensemble des ravageurs avec un intervalle de 14 jours minimum.

**Acarien (*Tarsonemus pallidus*) :** cultures sous abri et de plein champ

MOVENTO s'utilise à la dose de 1 l/ha. La première application de MOVENTO s'effectue dès que le risque est signalé ou dès l'observation du ravageur sur la culture. Un renouvellement de l'application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement tout en respectant le nombre maximum d'applications autorisé sur la culture.

**Aleurode (*Trialeurodes vaporarum*) :** cultures sous abri uniquement

MOVENTO s'utilise à la dose de 0,75 l/ha. La première application de MOVENTO s'effectue dès l'arrivée des adultes sur la culture (observation directe ou sur plaques pièges). Un renouvellement de l'application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement tout en respectant le nombre maximum d'applications autorisé sur la culture.

**Pucerons :** cultures sous abri et de plein champ

MOVENTO s'utilise à la dose de 0,75 l/ha. La première application de MOVENTO s'effectue dès l'arrivée des adultes sur la culture ou au plus tard dès la formation des premières colonies. Un renouvellement de l'application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement tout en respectant le nombre maximum d'applications autorisé sur la culture. Le produit présente une bonne efficacité sur les pucerons tels que *Chaetosiphon fragaefolii*, *Rhodobium porosum* et *Aphis spp.* Elle est plus limitée sur *Macrosiphum spp.* Le produit ne semble pas efficace sur *Acyrtosiphon malvae rogersii*.

#### **Carotte**

Pour contrôler l'ensemble des ravageur sur carotte, MOVENTO s'utilise à la dose de 0,75 l/ha à partir du stade 2 feuilles et jusqu'au stade BBCH 49 (la racine a atteint son stade final de développement) avec un maximum de 4 applications sur un cycle cultural et un intervalle de 14 jours minimum entre 2 applications tout en respectant un délai avant récolte de 21 jours.

**Puceron lanigère des racines (*Pemphigus phenax*):**

En période de vol des pucerons lanigères vers les carottes, la première application de MOVENTO s'effectue au moment du pic de vol. Une seconde application en fin de vol, après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle de *Pemphigus phenax*.

**Pucerons des parties aériennes (*Cavariella aegopodii* et *Myzus persicae*) :**

La première application de MOVENTO s'effectue dès l'apparition du ravageur sur la culture. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle des pucerons si la pression parasitaire persiste.

**Psylle de la carotte (*Bracticea trigonica*):**

Suivre la présence des psylles adultes sur la parcelle avec des pièges englués; dès leur arrivée, surveiller la présence d'oeufs sur les plantes et faire la première application de MOVENTO dès les premières larves observées. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle des psylles si la pression parasitaire persiste.

#### **Céleri branche et cultures rattachées (fenouil et rhubarbe) :**

En plein champ uniquement contre les pucerons, MOVENTO s'utilise à partir du stade 3 feuilles sur une culture poussante pour permettre la pleine action systémique. La première application de MOVENTO s'effectue dès l'arrivée des pucerons sur la culture. Une seconde application après un intervalle minimum de 14 jours aura pour but de compléter le contrôle du ravageur surtout si les conditions sont favorables à son développement jusqu'au stade maximum de BBCH 49 (taille typique atteinte). Le délai avant récolte est de 7 jours.

#### **Arbres et Arbustes, Cultures florales et plantes vertes, Rosier :**

Avant toute utilisation, prendre connaissance de la notice technique du produit consultable sur le site [www.astredhor.fr](http://www.astredhor.fr), rubrique « infos Phytos », ou contacter l'institut technique horticole Astredhor afin de connaître les précautions et restrictions d'emploi pour ces usages.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

#### **Programme de traitement**

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de populations d'insectes résistants à la famille chimique utilisée, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence d'individus résistants peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour limiter l'apparition de la résistance, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

#### **Classification IRAC**

23 - Inhibition de la biosynthèse des lipides.

#### **Application (matériel, pression)**

En arboriculture, adapter la pulvérisation en fonction de la forme et de la conduite des arbres afin d'assurer une pulvérisation uniforme et homogène tout en évitant le ruissellement.

En cultures légumières et fraisier, assurer une pulvérisation de qualité, uniforme et homogène avec une bonne couverture de la culture tout en évitant le ruissellement.

#### **Conditions du milieu**

- Avant toute utilisation, éliminer de la parcelle les éventuelles adventices en floraison.

#### **Mesures de protections des individus**



# MOVENTO®

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE : PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE : PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
<b>GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ou					ou	
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>								
Caractéristiques des EPI		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	LANCE (Sous Abri ) CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE (Sous Abri ) CULTURES HAUTES (> 50 cm)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION			
<b>GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ou					ou	
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>								
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3								
Caractéristiques des EPI		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS (Plein Champ / Sous Abri)				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
<b>GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1								
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>								
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3								

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\*En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## Mentions légales

Movento® 100 g/l spirotetramat AMM n°2110086 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



⚠ ⚠ ⚠ Attention ⚠ ⚠ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ⚠ H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. ⚠ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Février 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)